

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 10 octobre 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 26
Date de la convocation	: 04 octobre 2024
Date d'affichage de la convocation	: 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : Robert DURANTON, René PEY, Marc ROUSVOAL, Marie-Christine HAINAUD, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Evelyne GUILLERMO, Gérard BOUSSARD, Alain GIOVANELLI, Martine GUYON, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Yasin TOPAL, Bernard PERNOT, Martine CABRERA.

Pouvoirs : Josette BONNET donne pouvoir à René PEY, Patrick ROTTINI donne pouvoir à Gérard BOUSSARD, Brigitte DOREL donne pouvoir à Evelyne GUILLERMO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Annick DURAND donne pouvoir à Marie-Christine HAINAUD, Alexandre HARO donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON, Jean Claude GALLIFFET donne pouvoir à Marc ROUSVOAL.

Absents excusés : Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT.

Absent : Haquime LOUCHENE.99

Délibération n° 2024-50

Objet : Remboursement d'un indu d'aide au logement versé par la Caisse d'allocations familiales pour un logement communal

Monsieur le Maire informe que la Caisse d'Allocations Familiales a fait part à la Ville d'un indu pour une aide au logement de 1 016 € versée à tort directement à la collectivité d'avril à juillet 2021. Cette aide concernait un logement situé au 29 Grande Rue.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

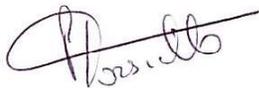
.../...

Délibération n°2024-50 (page 2)**Après en avoir débattu et délibéré, À L'UNANIMITÉ,**

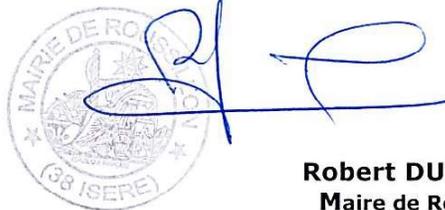
Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	26	
Présents	17	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	26	
Pour	26	
Contre	0	

- **VALIDE** le remboursement de la somme de 1 016 € à la CAF de l'Isère.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



Pascale TORSIELLO,
Secrétaire de séance.



MAIRE DE ROUSSILLON
(38 ISERE)

Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.